



## COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie  
77450 TRILBARDOU

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 FEVRIER 2012 À 19 HEURES

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le premier février deux mil douze en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire **jeudi neuf février deux mil douze à 19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jacques **DRÈVETON**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, M. Camille **DESSE**, M. Rodolphe **DAUVIN**, Mme Patricia **GUISSE**, M. Jean-Christophe **MHUN**, Mme Hanane **LONGUET**, M. David **MONGY**, Mme Candice **AFONSO**.

**ABSENTS** : M. Étienne **PROFFIT**, Mme Chrystelle **MÉNARD**, M. Richard **MODESTE**, Mme Marie-Anne **JUMEAU** (ayant donné procuration à M. Camille **DESSE**), M. Franck **CHEVALLIER**.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : (art. L 2121-15) Monsieur Rodolphe **DAUVIN**

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 janvier 2012

### ORDRE DU JOUR

#### **DOSSIER IMPASSE DES BLEUETS – PROCÉDURE D'INDEMNISATION POUR CHAQUE PROPRIÉTAIRE**

*Délibération n° 2012/02-01*

Dans le cadre de la procédure d'acquisition amiable des habitations de Mme COURTILLY et M. QUIRIN et de M. GOMER, la Préfecture de Seine-et-Marne, par le biais d'une subvention versée à la commune, indemnise les lots comme suit :

Pour M. QUIRIN et Mme COURTILLY :

212 000 € (*acquisition amiable du bien - estimation des domaines*)  
3 528 € (*frais notariés*)

Pour M. GOMER :

80 000 € (*acquisition amiable du bien - estimation des domaines*)  
3 528 € (*frais notariés*)

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**1) DE VALIDER** la procédure d'indemnisation comme suit :

Pour M. QUIRIN et Mme COURTILLY parcelles AC\_498, 035, 500, 506, 505:

212 000 € (*acquisition amiable du bien - estimation des domaines*)  
3 528 € (*frais notariés*)

Pour M. GOMER parcelles AC 463 et 464:

80 000 € (*acquisition amiable du bien - estimation des domaines*)  
3 528 € (*frais notariés*)

**2) DE DÉSIGNER** MAITRE DUBREUIL notaire à Annet s/ Marne pour établir les actes de cessions.

## **DOSSIER IMPASSE DES BLEUETS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LIMITER L'ACCÈS AU SITE**

Délibération n° 2012/02-02

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- 1) D'ENGAGER** les travaux nécessaires pour limiter l'accès aux parcelles :
  - AC 498, 035, 500, 506, 505 (appartenant à Mme COURTILLY et M. QUIRIN)
  - AC 463 et 464 (appartenant à M. GOMER)
- 2) DE CONFIRMER** l'arrêté de péril 363-2006 du 28 août 2006

## **DOSSIER IMPASSE DES BLEUETS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE RENDANT LA ZONE INCONSTRUCTIBLE DANS LE FUTUR P.L.U.**

Délibération n° 2012/02-03

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- 3) DE RENDRE** la zone concernée par les parcelles : AC 498, 035, 500, 506, 505, 463 et 464 INCONSTRUCTIBLE dans le futur P.L.U. en cours d'élaboration.

## **AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Délibération n° 2012/02-04

Notre cantine scolaire, construite en 2005, est devenue trop exigüe et impose une organisation à deux services ce qui nous a contraint à décaler l'horaire des cours de l'après-midi (en accord avec l'inspection académique). Un agrandissement de ce bâtiment permettrait une meilleure gestion du temps autant pour les enfants que pour le personnel.

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur ASSELINEAU, architecte DPLG, afin d'estimer l'enveloppe financière nécessaire à ces travaux :

Travaux :	76 000.00 HT	(90 896.00 TTC)
Etude et maîtrise d'œuvre :	9 120.00 HT	(10 907.52 TTC)
Etude de sol :	2 500.00 HT	( 2 990.00 TTC)
Equipement four:	3 216.00 HT	( 3 846.34 TTC)
Renforcement ligne électrique	696.90 HT	( 833.49 TTC)

**TOTAL HT : 91 532.90 HT (109 473.35 TTC)**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** qu'un agrandissement de la cantine scolaire est devenu nécessaire et urgente.

**Considérant** que ce projet onéreux pour le budget communal nous contraint à demander des aides financières.

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- 1) DE VALIDER** le projet d'agrandissement de la cantine scolaire
- 2) DE DIRE** que la somme de **109 473.35 TTC** sera inscrite au Budget Primitif 2012
- 3) DE SOLLICITER** les aides financières dans le cadre de **la DETR (30%)**, du Conseil Général – **le fonds E.CO.LE (45%)**, **la réserve parlementaire (5%)** sur la base de **91 532.90 HT**

## **VENTE TRACTEUR COMMUNAL + REMORQUE**

Délibération n° 2012/02-05

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le tracteur communal n'a plus d'utilité car notre agent ne possède pas un permis permettant de le conduire et que ce matériel continu néanmoins d'être assuré. Après avoir proposé de vendre ce tracteur à diverses personnes, seul Monsieur MEDJAD est intéressé. Sa proposition d'achat à 4 000 € correspond à la valeur du bien.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- 3) D'ACCEPTER** de vendre le tracteur communal et sa remorque à Monsieur MEDJAD Christophe pour un montant de 4 000 €.

## **AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE – ACHAT DE MOBILIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Délibération n° 2012/02-06

En complément du projet d'agrandissement de la cantine scolaire, le mobilier suivant sera nécessaire :

5 Tables et 31 chaises - société DELAGRAVE 2 396.00 € HT 2 865.62 € TTC  
1 Meuble bas inox – société UGAP 944.82 € HT 1 130.00 € TTC

**TOTAL HT : 3 340.82 € HT 3 995.62 € TTC**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- 1) DE VALIDER** l'achat de mobilier pour la cantine scolaire :

5 Tables et 31 chaises - société DELAGRAVE 2 396.00 € HT 2 865.62 € TTC  
1 Meuble bas inox – société UGAP 944.82 € HT 1 130.00 € TTC

**TOTAL HT : 3 340.82 € HT 3 995.62 € TTC**

- 2) DE DIRE** que la somme de **3 995.62 TTC** sera inscrite au Budget Primitif 2012

- 3) DE PRÉSENTER** un dossier de demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire sur la base de **3 340.82 € HT**

## **DIVERS**

### **Investissements 2012**

Outre les montants repris au titre de l'agrandissement de la cantine scolaire, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- Reprise du revêtement de la cour de l'école
- Réfection de la partie de la rue des Pêcheurs donnant sur le quai de Marne.

Les estimations établies par la D.D.T sont de 48.000 € HT soit 57.408 € TTC avec une subvention de 8.000 € sur les réserves parlementaires.

### **Salle intercommunale :**

La convention signée entre les communes de Charmentray, Vignely et Trilbardou prend fin en 2013. Si cette dernière n'est pas renouvelée aucune pénalité financière ne pourra être demandée par Charmentray et Vignely.

Des travaux urgents et nécessaires sont à prévoir :

- le changement des portes à l'arrière du bâtiment pour un prix de 10 098.48 HT
- l'installation d'un système de limitation du son pour un prix 3 865.91 HT.

Lors d'une réunion précédente les communes de Vignely et de Charmentray ont donné un accord verbal pour la réalisation de ces travaux sous réserve d'un renouvellement de la convention.

Si renouvellement, la commune de Trilbardou souhaite revoir les modes de répartition des charges de la salle.

M. le Maire fait un rappel des déficits antérieurs et indique que, indépendamment des interventions exposées ci-dessus, des travaux importants sont à prévoir dans l'avenir, à l'extérieur comme à l'intérieur (ravalement, peintures, chauffage, ...etc.). Il souhaite faire réaliser une étude afin de lister ces travaux et d'en estimer les coûts des opérations nécessaires.

Le conseil pense que cette étude est judicieuse et très intéressante surtout avant de signer une nouvelle convention et indique qu'il serait bien que cette étude soit effectuée dans une démarche collective des trois communes, car les résultats de cette étude feront apparaître les investissements à réaliser, à court et moyen termes, si signature d'une nouvelle convention il y a.

M. le Maire demande au conseil d'étudier plusieurs pistes pour l'avenir de cette salle :

- Reprise de la salle ?
- Signature d'une nouvelle convention ?
- Transformation en mairie ou en école... ?
- Autres pistes ?

Une question est posée en ce qui concerne les tarifs des salles similaires environnantes.

Les réservations de la salle pour cette année sont en diminution.

- Est-ce un « effet crise » ?
- Faut-il louer plus cher et peut être « moins souvent » ou un peu moins cher et peut être « plus souvent » ?

Une seconde question est posée sur les travaux urgents et nécessaires à réaliser surtout sur les portes à changer : si d'un point de vue sécurité les portes doivent être changées est ce que ces travaux ne rentrent pas dans le budget fonctionnement et non investissement ? Et est-ce que les communes de Charmentray et de Vignely peuvent alors émettre des réserves ?

### **Problème de voisinage**

Mme Afonso Candice fait part d'un problème de voisinage récurrent sur la place des Tilleuls. Le conseil prend note mais lui indique que les problèmes de voisinage ne sont pas du ressort de la municipalité.

Il lui est conseillé d'aller déposer une main courante en gendarmerie, et de demander éventuellement de l'aide auprès d'un conseiller juridique.

La séance est levée à 21h00